



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est tenue le
jeudi 27 septembre 2018 à la salle du Conseil municipal du Centre F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : MM. Roger McGrath, conseiller
Lucien Leblanc, conseiller
Francis Levesque, conseiller
Bertrand Breton, conseiller

Étaient absents : Mme Chantal Lebel, conseillère
M. David Ferguson, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

M. François Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2018 - 09 - 026 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dossier Écocentre – sélection des propositions
4. Dossier Gastem
5. PAERRL Dépenses 2017
6. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le jeudi 27 septembre 2018
soit accepté tel que présenté.

2018 - 09 - 027 Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

Résolution n° 2018 - 09 - 028 Dossier Écocentre – sélection des propositions

CONSIDÉRANT les deux (2) soumissions reçues dans le cadre du projet de
réaménagement de l'écocentre municipal ;

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la soumission des Entreprises Armand Lagacé et Fils (1967) Inc. soit acceptée ; sous
réserve que celle-ci inclue la certification du plan de mur de soutènement par un
ingénieur externe.

Résolution n° 2018 - 09 - 029 Dossier Gastem

CONSIDÉRANT les recommandations des procureurs de la municipalité du canton de
Ristigouche-Partie-Sud-Est concernant les sommes dues par la
compagnie Gastem Inc. suite au jugement du 28 février 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est n'entame pas de démarches légales de recouvrement à ce jour.

Résolution n° 2018 - 09 - 030 PAERRL Dépenses 2017

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 32 364 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Résolution n° 2018 - 09 - 031 Levée de l'assemblée

À 19h30, M. Roger McGrath propose de lever la séance.
Accepté.

François Boulay
Maire

Hervé Esch
Directeur général,
Secrétaire-trésorier